



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

N° 22 1789

Service Urbanisme

Mis en ligne le
29 JUL. 2022

ARRÊTÉ DE NUMEROTAGE
Section cadastrale Q n° 66

- Le Maire de Choisy-le-Roi,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2112-1 et suivants,
- Vu le plan de division annexé,
- Considérant que de la demande résulte la nécessité de procéder au numérotage de voirie,

ARRETE

Article 1 : La parcelle indiquée comme étant le lot A sur le plan annexé portera le numéro suivant :
- 26 avenue Rondu

Article 2 : La parcelle indiquée comme étant le lot B sur le plan annexé portera le numéro suivant :
- 24 bis avenue Rondu

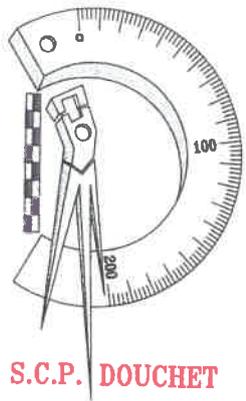
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur Général des Impôts
- Monsieur le Receveur des Postes
- Monsieur le Commissaire de Police
- La Brigade des Sapeurs-Pompiers
- Madame la Préfète

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Choisy-le-Roi, le 15 juillet 2022

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
Et par délégation

Ali ID-ELOUALI
1^{er} Adjoint au Maire



S.C.P. DOUCHET
Tous travaux fonciers
et topographiques

COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI

(Département du Val-de-Marne)

n° 26 Avenue Rondu

Cadastrée section Q n° 66

PLAN DE DIVISION EN 2 LOTS

de la propriété appartenant à la : SCI Banc du Nord

Echelle : 1/200



- 1) Servitude de débord de toiture (2) sur le lot B au profit du lot A. A noter qu'il y a une colonne eaux pluviales (CEP2) partant de la gouttière de la toiture du bâtiment du lot A et finissant à priori dans le garage du lot B sans qu'elle soit apparente à l'intérieur
- 2) Servitude de débord de toiture (1) et (3) sur le lot A au profit du lot B.
- 3) Servitude d'écoulement des eaux pluviales du garage du lot B en fond de parcelle passant par le tuyau 1 horizontal accroché au pignon du garage et se jetant dans la colonne eaux pluviales (CPE2) du lot A. A noter qu'il y a un tuyau (2) vertical sortant du pignon du garage du lot B en fond de parcelle et se jetant dans la cour du lot A. (nature à définir par le propriétaire)
- 4) Servitude de débord d'appuis de fenêtre des trois fenêtres à vitrage opaque du garage du lot B sur le lot A.
- 5) Servitude d'accrochage de câbles électriques sur le haut du pignon du garage du lot B (11.43) au profit à priori au lot A
- 6) Servitude d'ancrage du coffret EDF (2) dans le pilier du lot A au profit du lot B
- 7) A noter qu'il y a à priori qu'un seul compteur d'eau situé actuellement dans le garage du lot B. Un autre compteur devra donc être créé pour le lot A.
- 8) Toutes autres servitudes résultant de la division devront être déclarées par le propriétaire.

Et d'une manière générale toutes les servitudes ci dessus énoncées avec le terme à priori devront être confirmées par le propriétaire.

9) COORDONNEES DE PROJECTION RATTACHEES AU SYSTEME RGF93-CC49

Dossier : 25718(A)

JUIN 2022



GEOMETRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé par S.C.P. Hubert DOUCHET-Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
(Société inscrite à l'ordre sous le numéro 1993 A 100001)

10, boulevard de Stalingrad à CHOISY-LE-ROI (94)
Tél : 01.48.84.70.59 / Fax : 01.48.53.50.22 / E-mail: douchet@wanadoo.fr

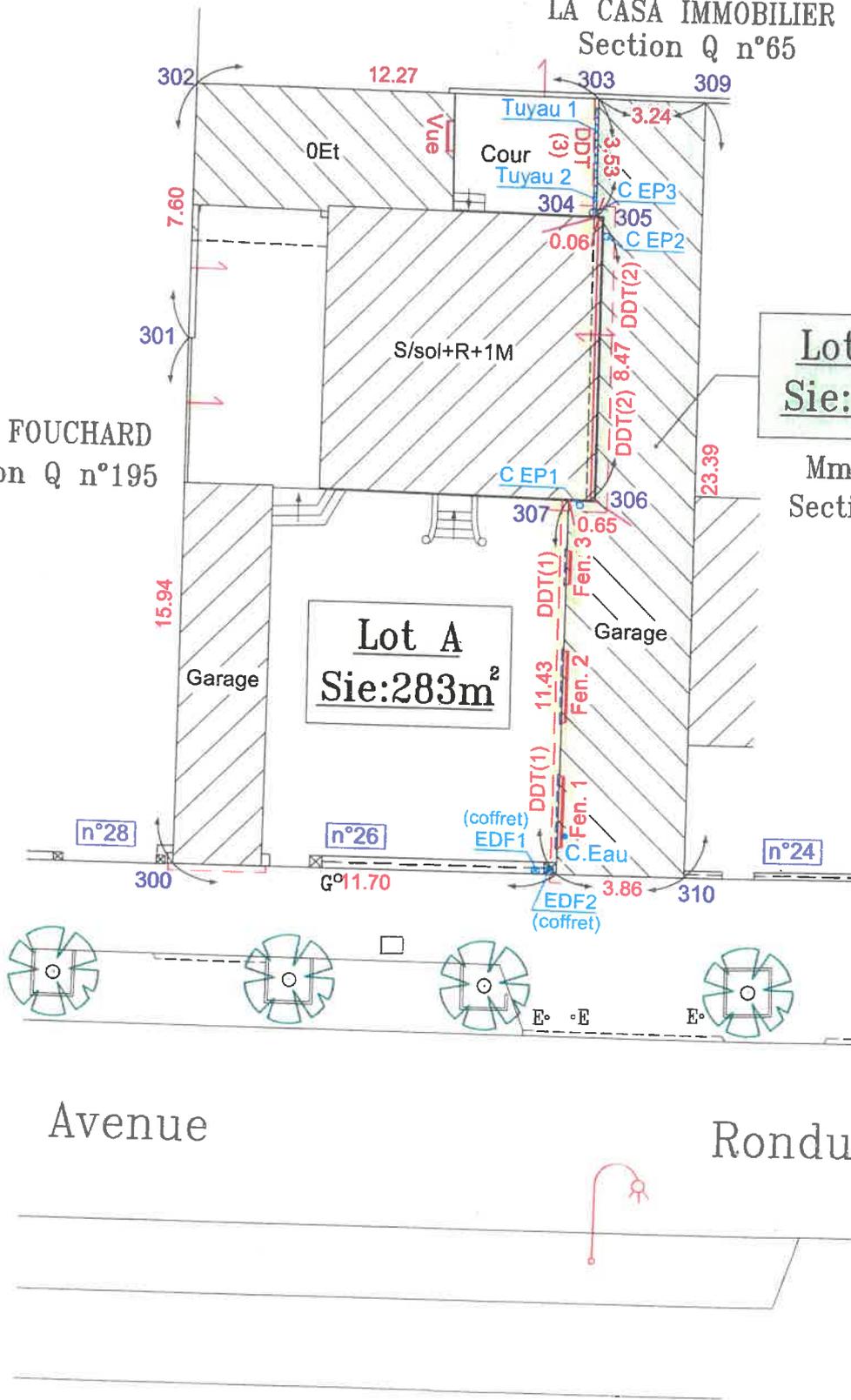
LA CASA IMMOBILIER
Section Q n°65



Mme FOUCHARD
Section Q n°195

Lot B
Sie:82m²

Mme FERNEY
Section Q n°175



Légendes

- Mur privatif
- Mur mitoyen
- DDT : Débord de toiture

Les longueurs et les superficies ont été mesurées et calculées d'après les signes de possession apparents. Elles ne seront définitives que par l'établissement d'un procès verbal de délimitation contradictoire demandé par le propriétaire

COORDONNEES DES POINTS		
N	X	Y
300	1656721.025	8173266.526
301	1656714.942	8173281.260
302	1656712.050	8173288.288
303	1656723.382	8173292.984
304	1656724.761	8173289.737
305	1656724.820	8173289.761
306	1656728.051	8173281.931
307	1656727.449	8173281.685
308	1656731.789	8173271.109
309	1656726.374	8173294.224
310	1656735.337	8173272.620